

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

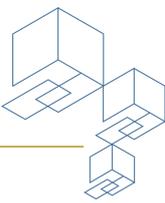
ENERGY MENSUEL DEGRESSIF AVRIL 2022

- **TITRES DE CRÉANCE de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance ci-après le « titre de créance ».**
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : Du 1^{er} février 2022 au 29 avril 2022 (inclus).** Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Energy Mensuel Degressif Avril 2022 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29 avril 2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 10 ans** (hors remboursement anticipé automatique)⁽²⁾. *En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.*
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.**
- **CADRE D'INVESTISSEMENT :** Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. **Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**
- **ISIN :** XS2423158554
- **COTATION :** Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL⁽³⁾ ("L'ÉMETTEUR").** L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs International.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 9 mai 2023.

⁽³⁾ Goldman Sachs International : Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A+ : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 2 février 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.



LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Energy Mensuel Degréssif Avril 2022 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit le 29/04/2022) et la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 29/04/2022 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Energy Mensuel Degréssif Avril 2022 » vous êtes exposés pour une durée de 12 à 120 mois à l'évolution de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group) 50 Point Decrement Index (EUR) TR, ci-après défini par « S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement » (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent puis un retranchement de 50 points d'indice par an est effectué quotidiennement sur sa valeur ; code Bloomberg : SPEXFUT Index ; sponsor : S&P Dow Jones Indices LLC ; www.spglobal.com).

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement si celui-ci clôture, à la date de constatation finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial.

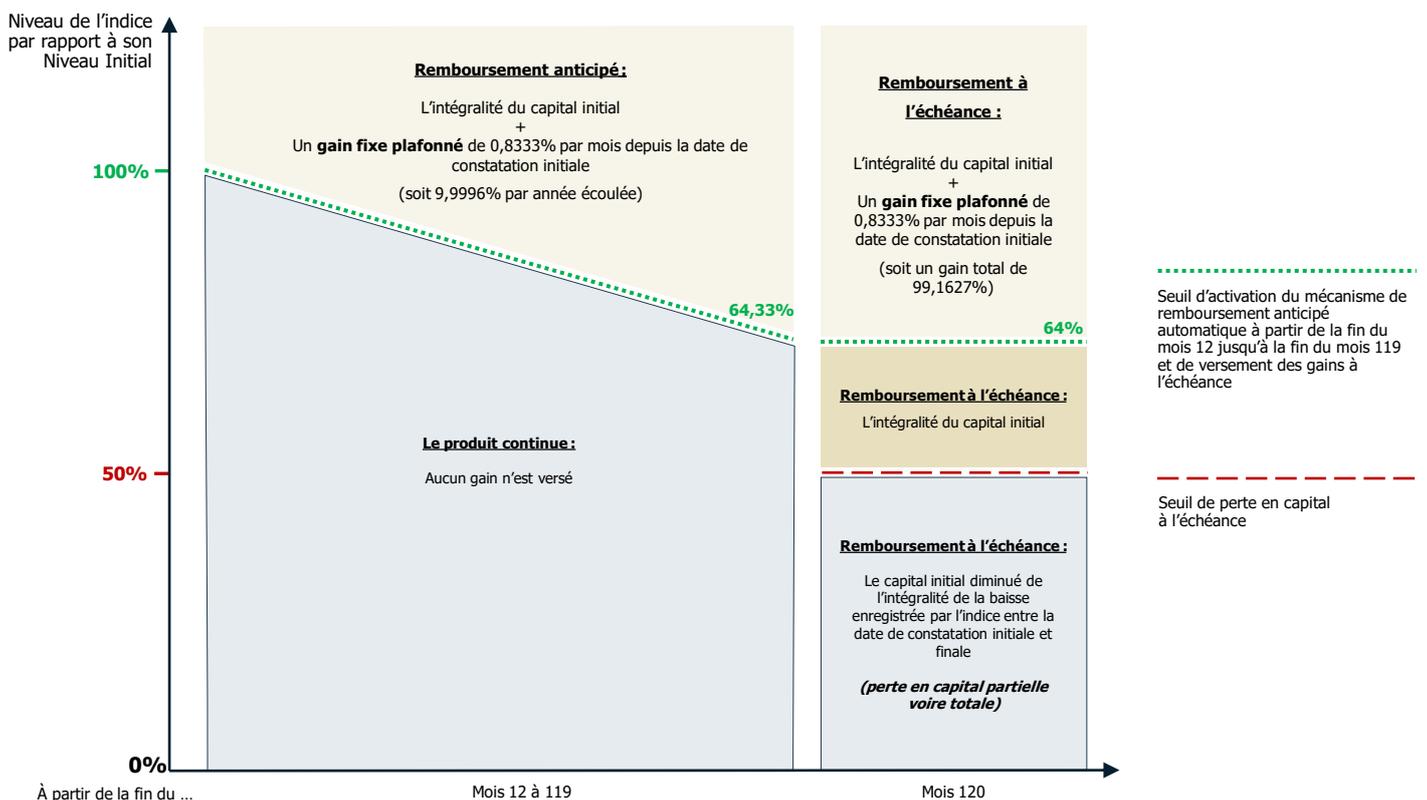
... avec un mécanisme de remboursement activable automatiquement à toutes les dates de constatation mensuelle dès la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 119 si, à une date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾ (soit 9,9996% par année écoulée) si, à une date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, ou si à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 64% de son Niveau Initial. **La perte en capital peut être totale si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.**

Le gain fixe est plafonné : En acceptant de limiter leurs gains à 0,8333% par mois écoulé (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,62%⁽²⁾), les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du capital initial si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement ne baisse pas de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial à l'échéance⁽¹⁾.

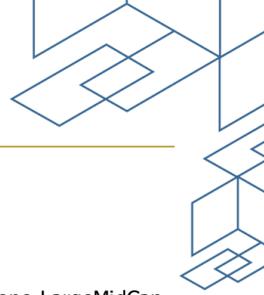
Les titres de créance « Energy Mensuel Degréssif Avril 2022 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Energy Mensuel Degréssif Avril 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

SCHEMA DU MECANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/04/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES :

- De la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 119, si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un **gain fixe plafonné** de 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾ (soit un gain de 9,996% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,62%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 64% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un **gain fixe plafonné** de 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾ (soit un total de 199,996% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,09%⁽²⁾).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 64% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi. Le capital est donc exposé **à un risque de perte à l'échéance**⁽¹⁾ que si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS :

- « Energy Mensuel Degressif Avril 2022 » **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement enregistre une baisse supérieure à 50% de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **12 à 120 mois**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,62%⁽²⁾)**.
- Le rendement de « Energy Mensuel Degressif Avril 2022 » est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement autour des seuils de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique en cours de vie et autour des seuils de 64% et 50% de son Niveau Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- Le sous-jacent est basé sur l'S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement (dividendes bruts réinvestis) puis un retranchement de 50 points d'indice par an est effectué quotidiennement sur sa valeur, défini dans cette brochure par « **S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement** », **ce qui peut être moins favorable pour l'investisseur**, que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement Index, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement Index sera accélérée.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

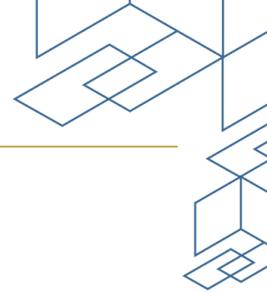
Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/04/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



I MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Niveau Initial de l'indice

Niveau de l'indice **S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement** au **29/04/2022**

Mécanisme de remboursement anticipé automatique

À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾ à partir de la fin du mois 12 et jusqu'à la fin du mois 119, on compare le niveau de clôture de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique :

Si, à l'une de ces dates, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un **gain fixe plafonné** de 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 6,10%⁽²⁾ et 8,62%⁽²⁾)

La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau Initial en fin de mois 12, puis décroît de 0,33% chaque mois, pour atteindre 64,33% du Niveau Initial à la fin du mois 119.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 29 avril 2032, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement à son Niveau Initial :

Cas favorable : Si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à 64% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 6 mai 2032 :

L'intégralité du capital initial
+
Un **gain fixe plafonné** de 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾
(soit un gain de 99,1627% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,09%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 64% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 6 mai 2032 :

L'intégralité du capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 6 mai 2032 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
entre le 29 avril 2022 et le 29 avril 2032
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -7,61%⁽²⁾)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle voire totale

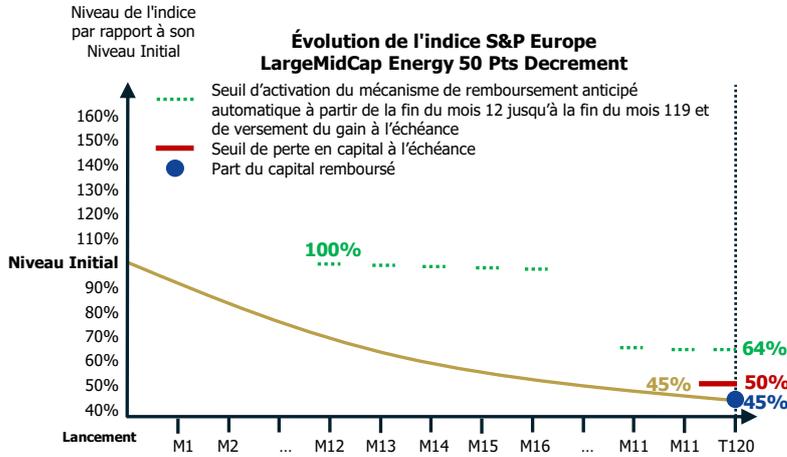
⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/04/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuelle⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial



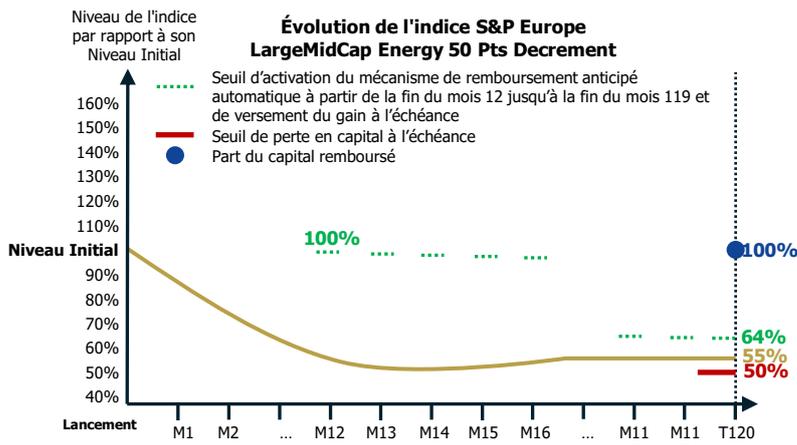
À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, du 29 avril 2022 (inclus) au 29 avril 2032 (exclu), l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial (45% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement, soit 45% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement⁽²⁾, soit -8,58%⁽³⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 64% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial

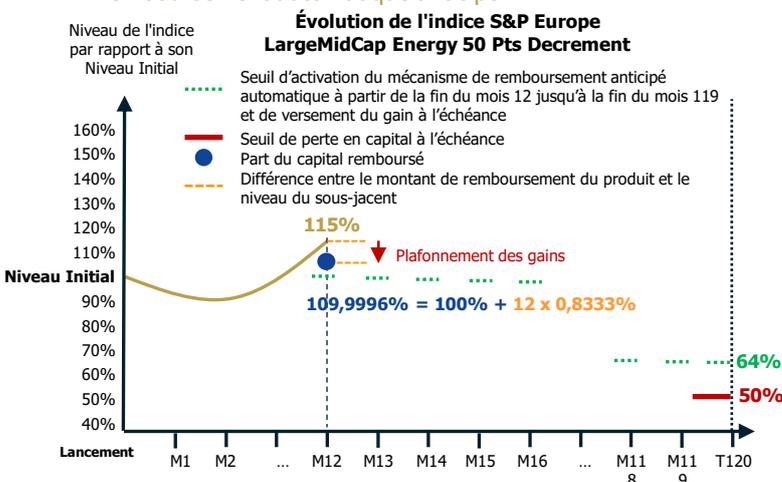


À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, du 29 avril 2022 (inclus) au 29 avril 2032 (exclu), l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau strictement inférieur à 64% du Niveau Initial mais supérieur à 50% de ce dernier (55% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -6,73%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement⁽²⁾, du fait du **mécanisme de protection en capital à l'échéance du produit « Energy Mensuel Degressif Avril 2022 »**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé



Dès la fin du mois 12, à la date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement clôture à un niveau supérieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé (115% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un **gain fixe plafonné** de 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾, soit un gain de 9,9996% dans notre exemple.

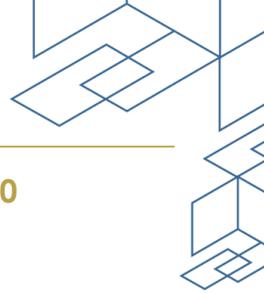
Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,62%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 13,43%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement⁽²⁾, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,8333% par mois écoulé depuis le 29/04/2022⁽¹⁾**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « ENERGY MENSUEL DEGRESSIF AVRIL 2022 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE S&P EUROPE LARGEMIDCAP ENERGY 50 PTS DECREMENT AUTOUR DES SEUILS DE 64% ET DE 50% DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice.

⁽³⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/04/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



ZOOM SUR L'INDICE S&P EUROPE LARGEMIDCAP ENERGY (INDUSTRY GROUP) 50 POINT DECREMENT INDEX

TICKER BLOOMBERG

SPEXFUT Index

SPONSOR / AGENT DE CALCUL

S&P Dow Jones Indices

DATE DE LANCEMENT

28 décembre 2021

DEVISE

EUR

MÉTHODE DE PONDÉRATION

Par capitalisation boursière

DIVIDENDE FORFAIRE PRÉLEVÉ

50 points d'indice par an

COMPOSANTS DE L'INDICE

14 valeurs

FRÉQUENCE DE REBALANCEMENT

Annuellement en Septembre, avec des changements d'actions et des mises à jour en mars, juin et décembre

L'Univers de Départ de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group) 50 Point Decrement Index est **composé des entreprises de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group)**. Cet indice est lui-même constitué des entreprises appartenant au secteur de l'énergie parmi les entreprises constituant l'indice S&P Europe LargeMidCap.

L'indice S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group) 50 Point Decrement Index est **pondéré par capitalisation boursière** et est calculé en **réinvestissant tous les dividendes bruts** versés par les entreprises qui le composent et en **retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.**

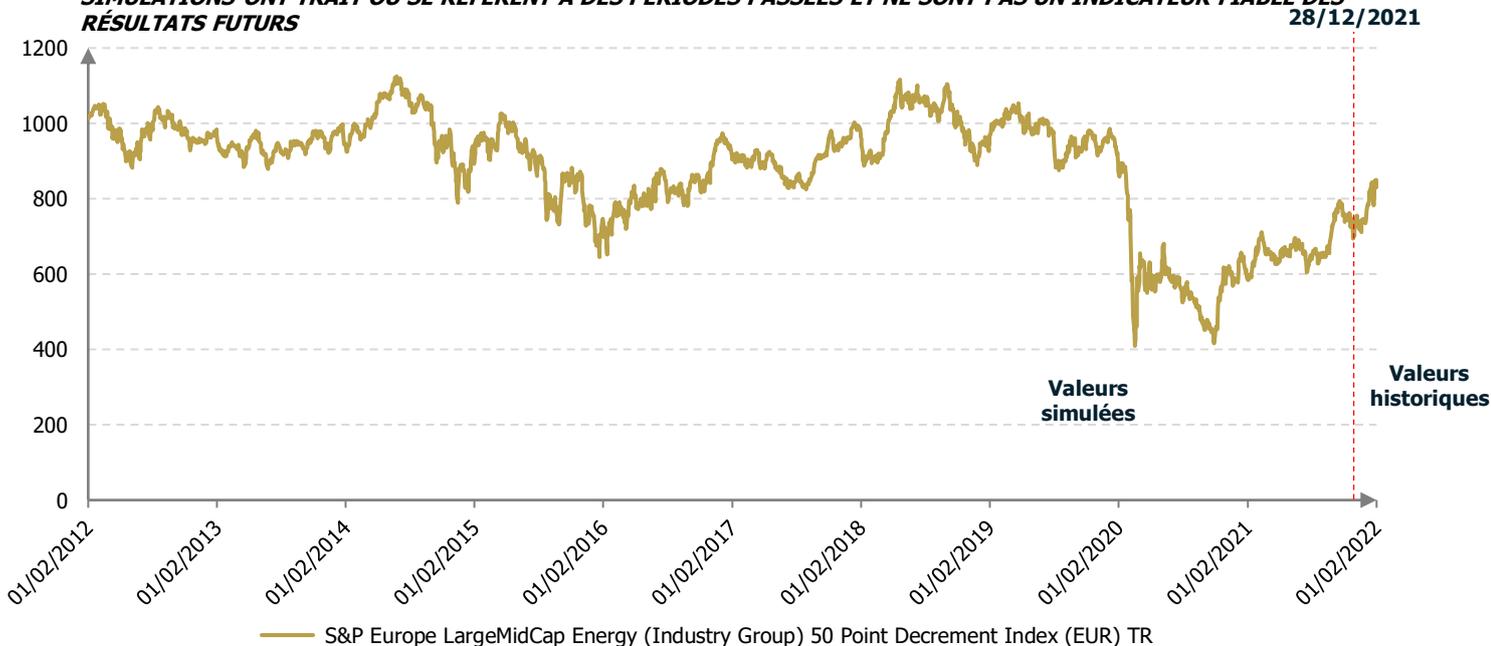
L'indice S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group) 50 Point Decrement Index est un indice sponsorisé par S&P Dow Jones Indices et sous licence exclusive de Goldman Sachs International. Goldman Sachs ne possède pas l'adresse IP de cet indice et utilise un agent de calcul externe. L'indice est purement systématique, sans aucune contribution discrétionnaire d'aucune parties. Les règles de l'indice sont accessibles au public sur [le site de S&P](#).

Source : Goldman Sachs, le 2 février 2022

ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 01/02/2012 ET LE 01/02/2022

L'Indice a été lancé le 28 décembre 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS



Source : Bloomberg, au 02 février 2022

Performances simulées et cumulées au 01/02/2022	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement	+45,30%	-12,26%	-6,44%	-16,15%

Source : Bloomberg, au 02 février 2022



CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance (Note) de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs International (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A+). Notations en vigueur au 2 février 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
OFFRE AU PUBLIC	Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) - France
SOUS-JACENT	L'indice S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group) 50 Point Decrement Index (EUR) TR à la date de constatation initiale (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent ; code Bloomberg : SPEXFUT Index ; sponsor : S&P Dow Jones Indices LLC ; www.spglobal.com) puis un retranchement de 50 points d'indice par an est effectué quotidiennement sur sa valeur, ci-après défini par « S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement ».
DEVISE	Euro (EUR - €)
MONTANT D'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
DATE D'ÉMISSION	01/02/2022
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 01/02/2022 au 29/04/2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Energy Mensuel Degressif Avril 2022 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29/04/2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DATE DE NIVEAU INITIAL DE L'INDICE	Niveau de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement au 29/04/2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	29/04/2032
DATE D'ÉCHÉANCE	06/05/2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Tous les 29 de chaque mois à partir du 2 mai 2023 (inclus) jusqu'au 29 avril 2032 (inclus), ou le Jour de Bourse suivant si le 29 du mois n'est pas un Jour de Bourse. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	Le 5 ^{ème} Jour de Bourse suivant la Date de Constatation Mensuelle. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau Initial en fin de mois 12, puis décroît de 0,33% chaque mois (arrondie au centième), pour atteindre 64,33% du Niveau Initial à la fin du mois 119.
SEUIL DE VERSEMENT DU GAIN À L'ÉCHÉANCE	64% du Niveau Initial de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50% du Niveau Initial de l'indice S&P Europe LargeMidCap Energy 50 Pts Decrement
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00 % par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	BLOOMBERG, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/04/2022 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Refinitiv.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00 %. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts ⁽¹⁾ . Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
CODE ISIN	XS2423158554

⁽¹⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses Titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses Titres de créance.

Disponibilité du Prospectus : Le titre de créance « Energy Mensuel Degréssif Avril 2022 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 16 juillet 2021), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie, de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie, de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie, de capitalisation et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'Investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quoi que ce soit de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA DIRECTIVE) : Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque Investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

DONNÉES DE MARCHÉ : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.